

Claude Sicre, troubadour moderne d'un occitan vivant

L'occitan n'existe pas comme « langue régionale ». Pourquoi l'inscrire alors comme telle dans la Constitution au titre de « patrimoine de la Nation » ?

À l'heure où l'inscription des langues régionales dans la Constitution revient sur le devant de l'actualité à l'occasion du débat national sur les institutions, le point de vue décapant et argumenté de Claude Sicre, musicien et chercheur, vient à point nommé nourrir la réflexion sur l'élargissement de la notion de patrimoine. « *Et pourquoi pas inscrire aussi la cathédrale de Chartres ou le cassoulet dans la Constitution* », se gaussait le sénateur (ex-ps) Michel Charasse, pour justifier son rejet du texte voté à l'Assemblée. Jadis, membre de l'institut d'études occitanes, Claude Sicre s'est progressivement détaché du parti occitan pour se rapprocher des thèses de Félix Castan, auteur d'un « manifeste multiculturel et antirégionaliste » publié en 1984, à Montauban, aux éditions Cocagne. Ensemble, les deux hommes ont lancé en 1993, à Toulouse, le « forum des langues du monde ». « *Nous disons qu'être occitan aujourd'hui, c'est donner la parole à tous* », revendique Claude Sicre.

Longtemps, le musicien a cherché dans le folklore les sources d'une authentique culture populaire, ici ou ailleurs. Claude Sicre a passé un diplôme d'ethnomusicologie à l'école des hautes études en science sociales (EHESS). Il s'est intéressé aux danses du Lauragais pour le conservatoire occitan, dès les années 1960, mais s'est aussi passionné pour le folk et le blues des États-Unis ou la musique brésilienne. Sa réflexion tourne autour des rapports de la culture orale et des règles de codification de toute langue écrite. « *Il n'y aurait pas d'arabe sans Coran. C'est le Coran qui a fixé cette langue, qui ne serait sinon qu'un ensemble de parlers* », explique Claude Sicre. Il récuse aussi la notion de « patois ». « *Il n'y a pas de « sous-langues », on sait aujourd'hui que toutes les langues sont égales sur le plan anthropologique* », affirme-t-il, tout en reconnaissant que son occitan personnel est « une langue artificielle ». Gascon, béarnais, provençal : l'occitan est multiple,

et Claude Sicre s'en félicite. Plutôt que la reconnaissance des 75 langues « régionales » repertoriées en France, il préconise la « nationalisation » de ces langues. « *Martin Malvy a été le premier homme politique français à nous rejoindre dans cette revendication, lors d'assises nationales de la culture organisées en 2004* », rappelle Claude Sicre, qui veut croire que sa proposition saura faire l'unanimité sur un sujet si controversé.

Stéphane Thépot Que pensez-vous des récents aléas, entre l'Assemblée nationale et le Sénat, de l'amendement qui proposait d'inscrire l'occitan, comme toutes les autres langues régionales de France, dans la Constitution, au titre de « patrimoine de la Nation » ? Claude Sicre Je n'en pense rien. Parce que pour nous, qui organisons chaque année le « forum des langues » sur la place du Capitole, les « langues régionales », ça n'existe pas ! Les « régions » sont issues d'un découpage politico-administratif de l'État, mais elles ne sont pas une catégorie linguistico-culturelle. La portée de la plupart de ces langues dépasse largement le cadre géographique. Par exemple, il y a peut-être davantage de locuteurs de l'occitan à Paris que dans n'importe quelle ville ou région de France. Finalement, dire de ces langues qu'elles sont « régionales », c'est les rabaisser. Elles ont participé à l'identité de la France au même titre que le français. Ainsi, on ne comprend rien à la création de l'Académie française si l'on ne sait pas que Malesherbes et d'autres voulaient, à l'époque, « dégasconner » la cour, où la langue d'oc avait fait son entrée depuis l'accession au trône d'Henri IV. La culture française, c'est aussi la peur de la langue allemande en Alsace, du breton à l'Ouest... Ces langues se sont développées, puis ont régressé, dans le cadre de ce qui est progressivement devenu la France. On peut les faire figurer à l'actif ou au passif, mais même ce négatif a été constitutif de notre pays.

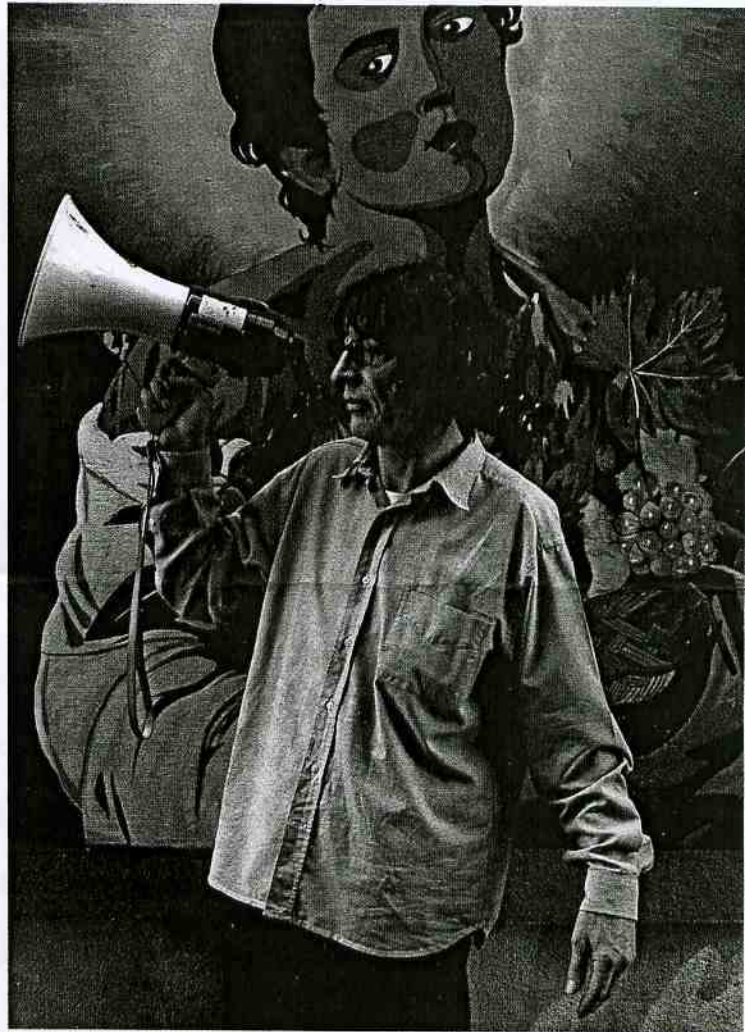
S. T. La vieille langue d'oc ne peut certes pas se cantonner au moderne Languedoc, assorti du Roussillon où l'on parle aussi catalan. À défaut de ces « régions », dernières-nées des collectivités territoriales françaises inventées au XX^e siècle, il y avait sous l'Ancien Régime les « provinces », où la langue d'oïl n'était pas forcément la plus courante. À l'origine, les langues ne sont tout de même pas des cultures « hors-sol » ?

C. S. Les langues naissent, en effet, au départ, dans ce qu'on pourrait qualifier des « territoires ethniques ». Mais aujourd'hui, elles en sont généralement sorties. En Guyane par exemple, une nouvelle langue a fait son apparition dans les années 1970, avec l'arrivée des H'Mong chassés du Laos. Est-ce que ça fait pour autant du mong une langue régionale dans cet endroit de la France d'Outre-Mer ? À part dans quelques isolats, il n'y a plus, désormais, de langues ethniques de part le monde. En tout cas, plus en

France. Il n'y a pas de minorités linguistiques dans notre pays, au sens où personne ne peut se dire stigmatisé, mis à l'écart en raison de sa langue.

S. T. Mais il y a des langues « minoritaires », autre qualificatif parfois octroyé aux autres langues que le français, défendues au niveau européen par la « charte des langues régionales et minoritaires », dont l'inscription dans le droit français semble toujours problématique? C. S. Parfaitement, et ce vocable recouvre tout à la fois ce que j'appellerais, pour ma part, les « langues indigènes de la République », et des langues immigrées. Quand Lionel Jospin était chef du gouvernement, il avait déjà été censuré par le Conseil constitutionnel en tentant des les faire reconnaître dans la Constitution. À mon sens, il a fait une erreur en acceptant les « langues régionales », mais sa grande avancée, c'est qu'il y incluait des langues comme le berbère, l'arménien, le yiddish ou le romanishi, la langue des Roms. Du coup, la France, qui avait un problème de reconnaissance de ses langues indigènes, prenait la défense d'autres langues, peu ou pas reconnues dans leurs propre pays d'origine. C'était un joli coup!

*S. T. La traduction de cette charte dans la Constitution est une revendication ancienne des régionalistes, pour contre-balancer l'article 2 qui stipule que « la langue de la République est le français ». La dernière proposition d'un député UMP, qui ne proposait pas d'amender cet article mais d'en ajouter un, dès l'article 1 au nom du « patrimoine », pouvait apparaître « élégante » du point de vue juridique, et avait fait consensus sur le plan politique à l'Assemblée nationale. Un autre « joli coup », non? C. S. Je pense qu'il ne faut pas se battre sur la Constitution. Il y avait une ambiguïté dans le texte de cet article 1. Certains ont eu peur qu'il serve ensuite à revendiquer la reconnaissance d'autres langues administratives que le français. Il ne sert à rien de les traiter d'imbéciles ou de ringards. C'est à nous d'être suffisamment intelligents pour leur prouver que ces craintes sont infondées. Personnellement, je n'ai rien à redire sur l'article 2. Le français est, et doit rester la langue de l'administration politique de la nation, y compris dans toutes les régions, les départements, les communes. Pas question de soutenir la création de régions politiques autonomes, des petites « nations régionales » avec une langue officielle. La France n'est pas l'Espagne. Je sais bien que beaucoup d'Occitans se basent sur ce qu'ont obtenu les Catalans. Un militant du Casal Català, à Toulouse, est allé jusqu'à me dire un jour : « *Domage que vous n'avez pas eu un Franco en France* »! Il faut arrêter avec le mythe de la victimisation de l'occitan. Il n'y a jamais eu de « répression » de la langue d'oc, et les instituteurs de la République n'étaient pas les officiers d'une dictature. Quand certains militants*



© PHOTOGRAPHIE EMMANUEL GRIMAUULT

soulignent que l'on se faisait taper sur les doigts, jadis, quand on parlait occitan sur les bancs de l'école, ils oublient juste de dire qu'on prenait aussi des coups de règle en maths. C'était comme ça à l'époque, les élèves étaient battus, dans toutes les disciplines, quand ils faisaient une faute. Et les parents étaient parfaitement d'accord. Les Français ont majoritairement choisi d'abandonner leurs langues ethniques au profit du français. C'est un choix général, auquel les élites et le peuple ont participé de leur plein gré. La langue de communication, aujourd'hui, c'est le français. Les autres langues ont perdu leur rôle utilitaire. Il y a depuis peu un sentiment de perte qui s'est développé, mais personne ne peut revenir au parler ethnique de sa campagne d'origine. On peut faire le choix personnel de la réapprendre, mais pas de l'imposer collectivement. Elles sont désormais des langues de mémoire, des langues de culture.

Parfois menacés d'extinction, comme certaines espèces animales ou végétales. Une langue qui n'est plus parlée, c'est au mieux une « langue morte »? Oui, il y a des langues qui vont disparaître. Faut-il pour autant mener une politique de conservation « muséale » des langues ethniques? Personnellement, je n'y crois pas. Mais c'est au peuple de se prononcer. L'essentiel, c'est qu'il y ait débat.